



Notre politique d'accessibilité, conditions d'accès

Objectifs

- Savoir renseigner sur l'accessibilité de nos formations à un handicap donné
- Mettre en œuvre les solutions pour accueillir et former les participants en situation de handicap.

Mots-clés

Handicap, fauteuil roulant, sourd, muet, autiste, dyslexique, agefiph, accessibilité handicap, accompagner un stagiaire handicapé, accueil handicap, handicap auditif, troubles-dys, dyslexie, handicap moteur, maladies chroniques, troubles du spectre autistique, handicap mental, handicap psychique, troubles cognitifs, rqth

Auteur

Kristina Mouyen

Origine de la procédure:

Beauty'n'Form se doit en tant qu'organisme de formation de pouvoir renseigner, accueillir, accompagner et former des stagiaires en situation de handicap.

Vue générale de la procédure

La procédure :

- Explique comment répondre à une demande de renseignement et d'inscription pour un(e) participant(e) handicapé(e) et comment mettre en œuvre l'accueil de ces participant(e)s en fonction des diverses formes de handicap
- Donne les explications de base sur le handicap : les formes de handicap, les sigles essentiels, les instances officielles, les organisations pouvant octroyer des aides financières à Beauty'n' Form pour l'adaptation matérielle.
- Liste les institutions à contacter pour demander un conseil sur le handicap et les prestataires disponibles (En Indicateur 26)
- Explique ensuite comment les intervenants(es) externes doivent se former aux diverses formes de handicap



Déroulé de la procédure

INFORMATION PRÉALABLE

Lors de la prise de contact ou du retour du questionnaire d'identification des besoins et attentes (Commanditaire/Bénéficiaire) :

- Identifier le handicap si cela est nécessaire au bon déroulement de la formation du bénéficiaire –
- Formation inter : vérifier si le moyen de compensation est applicable et si le matériel adéquat est disponible auprès du référent Handicap
- Formation Intra : demander quel est l'équipement déjà disponible et/ou quel équipement prévoir par l'entreprise hôte

ORGANISER LA FORMATION

1. Lors de la réunion entre l'intervenant, le référent pédagogique, le référent Handicap et/ou le contact dédié chez Beauty'n'Form, notre équipe vérifie quelles sont les spécificités de la formation vis-à-vis du handicap et vérifie l'aptitude de l'intervenant à assurer la formation.
2. Si besoin, nous prenons contact avec l'AGEFIPH pour connaître les moyens spécifiques pouvant être mis en place chez Beauty'n'Form s'ils ne sont pas préexistants.
3. Le référent Handicap valide avec l'intervenant la compatibilité des recommandations du conseiller Handicap de l'Agefiph le cas échéant et vérifie la disponibilité du matériel et le contenu du programme et les méthodes pédagogiques
4. Nous adaptons si nécessaire les supports de cours et l'organisation de la salle



Répondre à une demande de renseignement :

Demande client : La formation est-elle accessible pour le handicap ?:

Référent Handicap Demander si la personne est reconnue RQTH et sa date de fin de validité. Faire préciser le type et le niveau de handicap, les moyens déjà connus et/ou mis en œuvre par le client pour adapter le poste/ compenser le handicap.

L'information n'est pas disponible	L'information est disponible	
Directeur Pédagogique - Informer le client de la recherche d'information - Passer à l'étape « Rendre une formation accessible au handicap H »	La formation n'est pas accessible au handicap H	La formation est accessible au handicap et nous disposons de intervenants et solutions ad hoc
	Directeur pédagogique	Directeur pédagogique : Faire préciser : - si Inter ou Intra : quel équipement et accompagnement mettre en place/ apporté par le stagiaire - si Intra dans l'entreprise : quel équipement et accompagnement déjà disponibles sur site



Les différents types de handicap – Sigles importants

Lire : « Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »

Dossier : P:\Organisation interne\Intégration\Handicap

Fichier : Ansa_CartographieNumeriqueHandicap_VF

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Un travailleur handicapé est une personne qui a une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). La RQTH est attribuée pour une durée comprise entre 1 et 5 ans.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées L'évaluation de la demande de RQTH et de l'orientation professionnelle est effectuée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

PPC : plan personnalisé de compensation Sur la base de l'évaluation de la demande de RQTH, des préconisations sont formalisées dans un plan personnalisé de compensation (PPC).

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées La RQTH est accordée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), au regard du PPC.

Qui fait quoi pour qui

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps. Fonctions concernant :

- Référent pour l'insertion professionnelle
- L'équipe pluridisciplinaire évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente. Dans les situations les plus complexes, elle peut également proposer la mise en place d'un plan d'accompagnement global.

<https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-31-Haute-Garonne.html>



France Travail, pour les demandeurs d'emploi du privé.

C'est le référent handicap de France Travail qui assure les contacts avec les autres acteurs du service public de l'emploi, Cap Emploi et missions locales. Le financement géré par France travail concerne les frais pédagogiques, les frais d'adaptation sont à voir avec l'Agefiph. Les démarches se font dans l'agence locale de résidence du demandeur d'emploi, pas son conseiller France Travail.

<https://www.pole-emploi.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap.html>

Les missions locales, pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Missions : insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans dont l'orientation et l'accompagnement à la formation continue Annuaire des missions locales :

<https://www.unml.info/les-missions-locales/annuaire/>

Cap emploi, pour les salariés du privé.

Cap emploi : organisme de placement spécialisé avec une mission de maintien dans l'emploi. Cap emploi accompagne : - les bénéficiaires de l'obligation d'emploi quel que soit leur statut (demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants) - les employeurs privés et publics, quel que soit leur effectif. L'aide finance les coûts pédagogiques des formations permettant de garder un emploi ou de s'adapter aux nouveaux métiers

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-formation-des-salaries-handicapes-dans-le-cadre-dun-maintien-de>



Liste des contacts institutionnels pour un conseil handicap.

Référent de parcours

C'est un conseiller au sein d'un Cap emploi, du réseau local Pôle emploi, d'une mission locale... Il faut demander ses coordonnées si le participant nous contacte de lui-même et ne connaît pas les moyens d'adaptation

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Référent pour l'insertion professionnelle L'équipe pluridisciplinaire (évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente. Dans les situations les plus complexes, elle peut également proposer la mise en place d'un plan d'accompagnement global

MDPH

31 – Haute-Garonne
10 Place Alphonse Jourdain – 31000 Toulouse
Téléphone : 0 800 31 01 31
e-mail : mdph@cd31.fr
<https://www.mdp31.fr/>

Agefiph

Agefiph Occitanie
Immeuble La Passerelle, 17 Bd de la Gare, 31500 Toulouse
<https://www.agefiph.fr/occitanie>
Téléphone : 0 800 11 10 09

Agefiph - Pour des précisions sur les sessions de sensibilisation

Florence MATRA
f-matra@agefiph.asso.fr

Sources documentaires

Brochures: « Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »

Dossier : P:\Organisation interne\Intégration\Handicap

Fichier : Ansa_CartographieNumeriqueHandicap_VF



Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation »

Prérequis :

- La réalisation en amont du module 1 (Connaissances de base) est fortement recommandée pour des questions d'homogénéité des niveaux et de gestion du temps.
- Pour un confort de réception satisfaisant, l'accès aux webconférences privilégie l'utilisation d'un ordinateur avec la dernière version de son système d'exploitation et un débit internet en réception de 10Mb/s au minimum.

Objectifs :

- Maîtriser les notions de handicap situationnel et de contraintes issues de la loi de 2005 et le contexte législatif relatif à l'accessibilité des organismes de formation et « qualité »
 - Capacité à identifier les adaptations nécessaires et à les mettre en œuvre (le cas échéant avec l'aide d'un tiers)
- Interroger sa pratique professionnelle au regard des notions définies et repérer les points d'amélioration
- Capacité à outiller son collectif de travail dans une démarche d'amélioration continue.

Modalités :

- Web conférence en 3 phases de 1 heure chacune. Elles sont espacées de 1 semaine environ.
- Entre les sessions, les participants s'approprient les supports, et réalisent les exercices.

Programme complet :

- Fichier « Programme webconférence Agefiph
- Accompagner un stagiaire » dans le dossier P:\Organisation interne\Intégration\Handicap

« Connaissance de base »

<https://www.actionspro-agefiph-idf.fr>